

PASS / LAS

Information sur les oraux

Qui devra passer les oraux ?

Qui devra passer les oraux ?

Ce sera décidé le 10 juin par le jury mais, *a priori* :

- Les étudiants de PASS pour 50 % des places attribuées

On estime le nombre d'étudiants à environ 290 oraux.

Combien d'oraux ?

Combien d'oraux ?

Deux épreuves de 10 minutes chacune :

- Projet professionnel
- Étude de texte

Anonymat

Ανωνυμία

Les épreuves sont anonymes :

Le jury ne vous demande pas votre nom

Vous ne devez pas donner pas votre nom

Le jury ne connaît pas les résultats de vos épreuves écrites

Projet professionnel (oral « P »)

Projet professionnel (oral « P »)

Aucun temps de préparation

Vous présentez votre projet professionnel et vos motivations, pendant 5 minutes, sans support.

Puis le jury échange avec vous.

Vous devez connaître l'ensemble des filières de santé :
celle que vous présentez
et toutes les autres.

Étude de texte (Oral « T »)

Étude de texte (Oral « T »)

On vous distribue un texte d'environ une page.

Vous disposez de 30 minutes de préparation,

sans document

sans communication

sans accès à un appareil électronique.

Vous présentez au jury ce texte en 6 minutes environ:

- Contexte
- Résumé neutre de la pensée de l'auteur
- Puis points éventuels de controverse
- Votre avis argumenté sur ce texte (à bien distinguer du résumé)

Vous pouvez utiliser un tableau blanc ou noir si vous le souhaitez.

Après votre présentation, le jury échange avec vous.

Quelle est la nature des textes ?

Quelle est la nature des textes ?

Les textes sont des articles, extraits d'articles ou extraits d'ouvrages, en langue française, portant sur des thèmes en lien avec le médical, social, sanitaire ou l'environnement.

Leur longueur est de l'ordre d'une page imprimée.

Ils sont accompagnés de quelques métadonnées (source, auteur, date, contexte...)

Les textes sont-ils les mêmes pour tous ?

Les textes sont-ils les mêmes pour tous ?

Non !

Les étudiants sont convoqués par vagues de 2 h.

Pour une même vague, les textes sont communs à tous les étudiants.

Ils sont tirés au sort.

Quand auront lieu les oraux ?

Quand auront lieu les oraux ?

La semaine du 27 juin au 1^{er} juillet.

Tranches horaires :

- 8h30 – 10h30
- 11h00 – 13h00
- 14h00 – 16h00
- 16h30 – 18h30

4 étudiants par heure devant un jury
(épreuve de 10 min toutes les 15 minutes)

2 jurys T et 2 jurys P en parallèle

Donc 6 jours, 4 vagues par jour , 2 jurys en parallèle,
8 étudiants par vague par jury

Donc 320 étudiants...

Heures de convocation

HEURES DE CONVOCATION

Pour l'oral P :

convocation 15 minutes avant le passage
vérification d'identité
remise de fiches optiques de notation
anonymisation de ces fiches

Pour l'oral T :

convocation 45 minutes avant le début des oraux de la vague
(par exemple 7h45 pour le créneau de 8h30)
puis toutes les 15 minutes, remise des textes à 2 étudiants
pour préparation de 30 minutes

Les retards ne sont quasiment pas possibles.

Vous êtes convoqués le même jour pour les deux oraux :
une épreuve le matin et l'autre l'après-midi.

Combien de membres dans le jury ?

Combien de membres dans le jury ?

Pour les oraux P : 5 membres du jury d'examineurs

Pour les oraux T : 3 membres

Quels seront les critères de notation ?

Quels seront les critères de notation ?

Le détail des critères et la grille n'est pas communiquée par le jury mais les instructions sont les suivantes :

- Avoir une présentation décente
- Respecter le temps de parole
- Présenter votre projet avec conviction
- Connaître les différentes filières
- Vous comporter avec un minimum de courtoisie
- Vous exprimer correctement en écoutant les questions posées
- Restituer le texte de manière fidèle et neutre
- Commenter le texte en distinguant bien le résumé (neutre) du commentaire
- Argumenter vos idées en vous appuyant sur le texte et sur vos connaissances antérieures

Comment vous préparer à l'oral ?

Comment vous préparer à l'oral ?

- 1- En lisant la presse sur les sujets en lien avec l'oral
- 2- En assistant aux différentes présentations sur les métiers de santé
- 3- En préparant votre projet professionnel
- 4- Avec les séances de préparation aux oraux

Un conseil : pas de discours stéréotypé ! Soyez sincères !

TD de préparation aux oraux

TD de préparation aux oraux

2 séances (oral P / oral T)

En petits groupes (8 étudiants)

2 h pour chaque séance

Oral simulé et debriefing

Du 21 au 30 juin

À Orsay, Châtenay ou Le Kremlin-Bicêtre selon les groupes.

Calendrier des opérations

Calendrier des opérations

31/05 : notes et classements

puis : saisie des vœux de filières

10/06 : publication des listes des convoqués à l'oral

fin 06 : oraux

12/07 : publication des notes globales (oral + écrit)

~20/07 : publication des affectations

Algorithme d'affectation (oraux / écrits)

Algorithme d'affectation (oraux / écrits)

Classer dans l'ordre de préférence, sans auto-censure !

Ne pas classer une filière où vous ne voulez pas aller.

Algorithme de Gale et Shapley (mariages stables)

Quel est le poids de la note d'oral ?

Quel est le poids de la note d'oral ?

30 %

La note d'écrit vaut pour 70 %

Admis d'emblée dans une filière mais pas dans l'autre

Admis d'emblée dans une filière mais pas dans l'autre

Soit vous prenez la filière dans laquelle vous êtes dispensé d'oral
dans ce cas, vous renoncez aux autres filières

Soit vous tentez une autre filière à l'oral

dans ce cas, vous ne garanzissez plus votre place dans la 1^{ère} filière
mais il est possible de l'avoir quand même après l'oral

Cas pharmacie : on prend peu de risques à passer l'oral

Admis dans une filière de second choix

Admis dans une filière de second choix

Si vous êtes admis dans une filière qui n'est pas votre premier choix,
vous ne pourrez pas aller en LAS2

Si vous ne voulez pas de cette filière, ne la classez pas dans vos vœux !

Validation d'une mineure < 10

Validation d'une mineure < 10

Si vous validez votre PASS malgré une note < 10 en mineure,

ceci vous permet de tenter le concours vers les études de santé

mais ne vous permet pas d'aller en LAS2

il est donc prudent de passer la mineure en seconde session
(rattrapage) pour pouvoir aller en LAS2 de cette mineure

Seconde Session (rattrapage)

Seconde Session (rattrapage)

Si vous n'avez pas validé votre PASS,

vous serez convoqué à toutes les épreuves pour lesquelles vous avez une note < 10

Vous pourrez passer celles que vous voulez parmi celles-ci

Seules les épreuves que vous passez compteront :

si vous passez une épreuve, la note de la seconde session compte

sinon, la note de la première session compte.

Vos autres questions ?

Vos autres questions ?